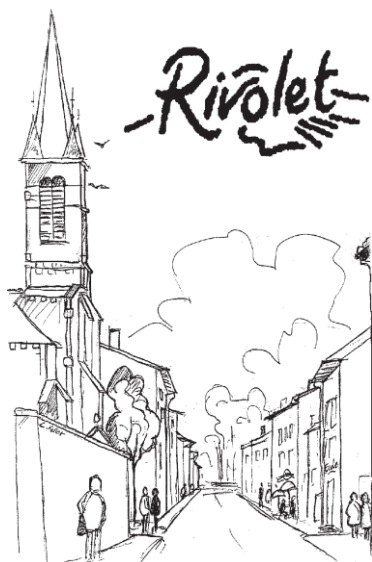




COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2025 à 19h30

Mairie de RIVOLET
69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Sylviane AULAS, Catherine BARRIÈRE, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Priscille DU MANOIR, Hugues FELLOTT, Julien FELLOTT, Marjorie GRIERE-FURTAK, David THOMASSET

Absents : Didier COMBIER (a donné pouvoir à Catherine BUTET)
Béatrice BOUGAIN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GIRAUD

Madame Catherine BUTET remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame Catherine BUTET propose d'ajouter le point 5 à l'ordre du jour

1. Délibération – Décision modificative 04 – Régularisation dépassement opération 50

Afin de régulariser un dépassement d'un montant de 13 centimes de l'opération « logement côté Auberge », Madame le Maire propose de régulariser la situation à partir du compte « Matériel technique » pour un montant de 1€.

Le Conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des votants.

2. Délibération – Création d'emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant, aux agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la fonction publique

Le Conseil municipal examine la délibération relative à la création d'un emploi permanent, ouvert aux fonctionnaires. Cette mesure fait suite à la demande de Madame Véronique PEYRACHE, actuellement ATSEM, d'accéder au grade d'agent de maîtrise territoriale. Ce changement de grade n'entraînera aucune modification dans les missions exercées, mais s'accompagnera d'une légère revalorisation salariale, ouvrant la voie à une évolution professionnelle ultérieure.

Madame PEYRACHE, justifiant déjà d'une ancienneté et d'une expérience suffisantes, aucun stage de formation ne sera nécessaire à la suite de son changement de grade.

L'inscription budgétaire de ce poste ayant été anticipée, la commune ne supportera pas de charge supplémentaire et conservera la possibilité de réaffecter le poste en ATSEM en cas de départ.

La délibération ayant été adoptée à l'unanimité, le poste, d'une durée hebdomadaire de 32h57, prendra effet à compter du 11 septembre 2025 (date de la délibération).

3. Délibération – Mise à jour du tableau des emplois (suite à création de poste)

Pour faire suite à la création du poste mentionnée au point 2, le tableau des effectifs a été mis à jour comme suit :

EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE	STATUT
<i>Agent de maîtrise territorial</i>	<i>32h57</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	<i>29h45</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint d'animation</i>	<i>15h17</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Attaché territorial</i>	<i>35h00</i>	<i>Titulaire</i>

La délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

4. Délibération – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Sur recommandation de Monsieur BIENCOURT, conseiller financier de la commune, il a été proposé d'instaurer une taxe sur les logements vacants.

Cette mesure est destinée à générer de nouvelles recettes pour la commune mais également d'inciter à une meilleure utilisation du parc immobilier existant et d'éviter que des logements restent inoccupés trop longtemps.

Cette taxe suit le même principe que celle appliquée aux résidences secondaires avec une taxation basée sur le même taux d'imposition. Madame le Maire précise que sont concernés par cette taxation les locaux à usage d'habitation, clos et couverts, raccordés à l'eau et l'électricité et dont la vacance est supérieure à 2 années consécutives.

La délibération a été adoptée avec 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

5. Délibération – Demande de subvention à la DDT pour le DICRIM

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est le livret destiné à informer les habitants des risques présents sur la commune (nature des aléas, consignes de sécurité, modalités d'alerte, points de rassemblement, comportements à adopter), conformément à l'obligation d'information préventive qui incombe aux communes concernées.

Afin de porter ce document à la connaissance de tous, la commune de Rivolet sollicite une subvention auprès de la DDT pour couvrir les frais d'impression d'environ 300 exemplaires (18 pages A4 pour chaque exemplaire), soit un montant de 459,72 € de subvention demandée, complétés par un autofinancement communal à hauteur de 114,93 € (coût total de 574,65 €).

Chaque foyer sera invité à conserver l'exemplaire fourni ; le document sera également mis en ligne sur le site de la commune et disponible en mairie pour les nouveaux arrivants. Une séance de sensibilisation avec les sapeurs-pompiers de Blacé est en cours d'étude.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

6. Informations et questions diverses

En 2026, les prochaines séances du Conseil municipal se tiendront les 15 janvier, 5 février, 5 mars et 2 avril à 19h30.

La séance du 15 janvier inclura la présentation des restes à réaliser (RAR 2025) qui aura été préalablement discuté en commission « Finances » le 8 janvier.

Les associations sont invitées à déposer leurs demandes de subvention tout début janvier. Les élections municipales auront lieu les 15 mars et 22 mars.

Les vœux du maire seront présentés le 9 janvier 2026.

7. Tour des commissions

7.1. Environnement

La commission « Environnement » se réunira le 17 septembre à 18h pour mener une réflexion sur la pollution de la rivière et l'organisation de la deuxième journée « fleurissement du village ».

L'idée de cette journée est d'aménager petit à petit la rue qui traverse le village et en collaboration avec les habitants qui souhaitent embellir leur pas de porte ou simplement participer à une matinée enrichissante et surtout conviviale. La municipalité se charge de l'achat des plantes et du terreau et les habitants en assurent l'entretien. Un petit groupe « Embellissement du village » a déjà été créé, et ceux qui sont intéressés peuvent bien sûr se signaler en mairie.

Pour ce qui concerne la pollution de la rivière, la municipalité déplore de nombreux épisodes de pollution à répétition, bien souvent liés au déversement de produits toxiques (peintures, produits de démaquillage, etc..) directement dans les avaloirs. Il est prévu que le personnel communal identifie et informe les habitations concernées, c'est-à-dire celles dont la grille avaloir d'évacuation se déverse directement dans la rivière. La municipalité rappelle que les actes de pollution sont passibles d'amende. Une communication sera prévue prochainement pour informer les habitants sur ce sujet.

7.2. CCAS

Dans le cadre du contrat local proposé et financé par l'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, le CCAS s'est mobilisé pour organiser des ateliers d'activité physique adaptée et de sophrologie. Ces ateliers ont réuni une dizaine de participants. Les premiers retours sont très positifs : les habitants se réjouissent de voir de nouvelles activités proposées à Rivolet. La programmation se poursuivra jusqu'à la première semaine de décembre. Un bilan sera réalisé à l'issue, en lien avec l'ASL, afin d'envisager la reconduction de l'action pour l'année prochaine et la pérennisation de cette initiative.

7.3. Associations

La journée traditionnelle de nettoyage du village et des environs est programmée au 28 septembre. Cette journée est organisée et portée par l'ASL qui rappelle aux personnes qui souhaitent y participer que l'inscription est impérative pour la constitution des équipes.

L'ASL, qui sera également un des différents relais de l'organisation du trail du dimanche 23 novembre, lance un appel aux bénévoles. A ce jour, il manque encore 6 à 7 personnes sur les 11 personnes requises pour assurer la circulation et la sécurité sur les différents points de passage des coureurs autour de la commune de Rivolet.

7.4. Urbanisme

Une demande de permis a été accordé sur la commune. La commission informe le Conseil que les problèmes de voisinage sont de plus en plus fréquents.

7.5. École

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec 54 élèves inscrits. Le travail important de la commission école qui avait été mené en fin d'année scolaire et les demandes de dérogations qui ont été accordées ont permis d'assurer des effectifs suffisants pour éviter une fermeture de classe pour cette rentrée scolaire. Une rencontre entre la commission « École » et la nouvelle inspectrice de l'Education Nationale est prévue prochainement. Cette rencontre permettra d'échanger sur un certain nombre de sujets, notamment pour poursuivre le travail sur les prévisions d'effectifs menés jusqu'à présent avec Monsieur ARAGO.

7.6. Personnel communal

La prochaine réunion de la commission est prévue le jeudi 2 octobre à 18h.

7.7. Communication

La commission « Communication » se réunira prochainement pour mettre à jour certaines rubriques du site internet de la commune (www.rivolet.fr) qui le nécessitent, notamment quelques actualités « projets ». Il est également prévu de mettre à disposition une rubrique pour effectuer directement en ligne des demandes de réservations de salles communales et consulter le planning des salles déjà réservées.

7.8. Voirie

Les conseillers municipaux sont invités à répertorier les différents nids de poule sur le secteur où ils résident. Cela permettra d'évaluer ceux qui nécessiteront une restauration. Il est à noter que des habitants ont signalé des voitures abandonnées sur des terrains bordants la route de Voleine. Ces déchets se trouvant sur des terrains privés, la commune ne peut malheureusement pas entamer de démarche officielle pour éviter ces situations désobligeantes pour la vue et l'environnement.

7.9. Chemins

Une réunion est prévue le 22 septembre pour finaliser l'ouverture du nouveau chemin sur la commune de Rivolet. Il s'agira d'officialiser ce chemin avec un nom qui reste à déterminer. Le balisage de ce chemin avec sa nouvelle identité visuelle sera également organisé lors de cette réunion. Tous ces éléments seront alors communiqués à l'office du tourisme de Villefranche-sur-Saône pour encourager le tourisme sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20